

Fiche d'information

Triheyphénidyle (Parkinane®)

Correcteurs

Présentation

- gélule à 2 mg corps incolore, tête bleue
- gélule à 5 mg bleu soutenu

Conservation

Conserver votre médicament dans son étui et à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Ne pas laisser à la portée des enfants.

Quel bénéfice attendre de ce médicament ?

Les médicaments antiparkinsoniens ou anticholinergiques, appelés couramment « correcteurs » sont indiqués pour corriger certains effets indésirables appelés « troubles neurologiques » ou « effets extrapyramidaux » provoqués par les antipsychotiques.

En effet, les médicaments antipsychotiques peuvent provoquer chez certains patients des effets indésirables neurologiques tels que des tremblements, des contractures, des crampes et des mouvements involontaires au niveau du visage, du corps, des jambes. Ces effets indésirables peuvent être inconfortables et douloureux. Ils ont la même origine et sont similaires aux symptômes d'une maladie neurologique : la maladie de parkinson.

La prescription d'un correcteur n'est pas systématiquement associée à celle d'un antipsychotique. En effet, certains antipsychotiques n'entraînent pas, ou très peu d'effets neurologiques. Dans ces cas, on ne vous prescrit pas de correcteurs.

Les formes injectables sont administrées en injection intramusculaire pour corriger très rapidement un de ces effets quand ils surviennent brutalement et sont particulièrement gênants et douloureux.

Les médicaments de cette classe ont été regroupés dans une même fiche, car leurs propriétés pharmacologiques sont très voisines.

Comment prendre votre médicament ?

Il doit être pris chaque jour, à heure régulière, en respectant la posologie prescrite sur votre ordonnance.

Vérifiez bien le dosage des comprimés, gélules ou gouttes prescrits votre médecin.

Les comprimés doivent être avalés (sans les écraser) et les gélules (sans les ouvrir) avec un verre d'eau, avant, pendant ou après le repas, en position assise ou debout.

Les gouttes doivent être comptées à l'aide de la pipette contenue dans la boîte du médicament. Il est important de préparer un médicament avec son compte-gouttes approprié en le tenant verticalement.

Que faire en cas d'oubli d'une prise ?

Si le retard est de **moins de deux heures**, prenez immédiatement le médicament.
Au-delà de deux heures, sautez la prise et prenez la quantité prescrite la fois suivante.
En cas de prise unique, si vous avez oublié la prise unique du matin, vous pouvez la prendre dans la journée. Si vous avez oublié la prise unique du soir, attendez la prise prévue le lendemain.

Ne doublez jamais les doses pour compenser l'oubli d'une prise.

Quels effets indésirables peuvent apparaître ?

Ces effets indésirables peuvent ne jamais apparaître et sont différents d'une personne à l'autre.
Dans leur grande majorité, ils ne sont pas graves. Certains régressent dès les premières semaines du traitement. Il faut les connaître pour pouvoir les identifier ou les éviter et, dans tous les cas, en parler à votre médecin qui réévaluera l'utilité ou le bénéfice du traitement correcteur.

Effets	Que dois-je faire ?
Constipation	Favorisez les aliments contenant des fibres (fruits crus, légumes verts), mangez des pruneaux et des figues et buvez suffisamment d'eau, en particulier le matin à jeun. Pratiquez une activité physique adaptée (marche…). Présentez-vous à la selle à heure régulière. En cas de douleurs abdominales et/ou de persistance de la constipation contactez votre médecin ou votre pharmacien.
Bouche sèche	Buvez souvent un peu d'eau. Mâchez une gomme sans sucre afin de stimuler la salivation. Vous pouvez vaporiser un spray de salive artificielle. Ayez une bonne hygiène dentaire.
Rétention urinaire, difficultés à uriner	Parlez-en rapidement à votre médecin.
Troubles de la vision (vision floue), difficultés à lire (rare), sècheresse oculaire	Evitez de conduire. Ces symptômes diminuent avec le temps, s'ils persistent, demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien.
Somnolence, hallucination, confusion, agitation (plus particulièrement chez la personne âgée)	Parlez-en rapidement à votre médecin.

Que surveiller pendant le traitement ?

Les dents
Faites-les surveiller régulièrement. Brossez-les, si possible, après chaque repas, et sinon au moins une fois par jour, avant de vous coucher.

Quelles précautions à observer ?

Hygiène de vie
Evitez les situations répétées de manque de sommeil et la consommation d'excitants : café, thé, cola, drogues.

Les drogues
La consommation de ces produits peut favoriser une réapparition des troubles liées à votre maladie, de plus elle s'oppose à la réussite de votre traitement.

Les médicaments
Ne prenez pas de médicaments non prescrits par votre médecin. Demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien car ce médicament peut présenter des interactions avec d'autres médicaments courants. Il n'est pas recommandé d'associer 2 correcteurs : cela augmenterait le risque d'effets indésirables, sans augmenter l'efficacité thérapeutique recherchée.

La conduite de véhicules et l'utilisation de machines
Soyez très prudent. Demandez l'avis d'un professionnel de santé.

Projet de grossesse
Si vous envisagez une grossesse, parlez-en avec votre médecin. Lui seul sera à même d'évaluer la poursuite du traitement.

La régularité du traitement

La **prise régulière du traitement** conditionne son efficacité. Vous pouvez préparer un semainier pour ne pas oublier de prendre votre traitement.La durée et la posologie du traitement peuvent évoluer selon les symptômes et l'avis médical. En général, une prolongation au-delà de 2 à 3 mois est rarement nécessaire.

Réévaluation du traitement : si vous n'avez plus de manifestations gênantes neurologiques en lien avec les médicaments antipsychotiques qui vous ont été prescrits, parlez-en à votre médecin afin que l'indication du médicament correcteur soit réévaluée. La posologie de votre traitement pourra alors être diminué ou bien arrêté.

L'arrêt du traitement doit toujours être décidé en accord avec votre médecin prescripteur. Il est le plus souvent **progressif**, quelquefois sur plusieurs semaines.

Cette fiche d'information a été réalisée par les professionnels de santé du Réseau P.I.C. (Psychiatrie- Information - Communication).
Toutefois, cette fiche est un support d'information non exhaustif qui doit vous permettre d'en parler plus largement avec votre médecin ou pharmacien.
© Copyright réseau PIC – 2026 – **Dernière mise à jour de cette fiche : 01/11/2025**